



Bulletin municipal Commune de CARLIPA

Mesdames, Messieurs, chers Carlipans,

Ce 19^{ème} bulletin est le premier de ce mandat municipal qui commence. Je veux, tout d'abord, remercier les électeurs qui ont utilisé leur droit à l'expression démocratique. Ils ont fait leur devoir le 23 mars dernier et ont ainsi témoigné de la meilleure des façons tout l'intérêt qu'ils portent à la vie locale. La liste « Bien vivre ensemble à Carlipa » que j'ai le plaisir de conduire et que les électeurs ont porté à la gestion de la commune pour les six prochaines années sera à leur écoute.

Je veux aussi remercier les conseillers de l'équipe précédente pour ce qu'ils nous laissent. Certains ont choisi de ne pas prolonger leur action dans la vie communale.

Qu'il me soit permis de remercier les nouveaux élus qui ont accepté la proposition que je leur ai faite avec beaucoup de spontanéité et un enthousiasme réconfortants. Je sais que leur implication sera à la hauteur de la tâche qui est la nôtre.

Votre conseil municipal mettra toute sa détermination au service de la commune et de ses habitants. Avec nos styles, nos personnalités, nos convictions, dans le respect de ce qui a été fait, nous sommes seulement guidés par le sens du service public, de l'intérêt général, en toute transparence.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Un bel été à tous.

Serge SERRANO



■ Informations Communales ■■■

■ Prévention des incendies



Comme chaque année à l'approche de la saison estivale et des risques d'incendie propices à cette époque, les services de la préfecture communiquent quelques règles et obligations à observer en matière de prévention des incendies. Vous trouverez ci-dessous un extrait des points essentiels de cette réglementation.

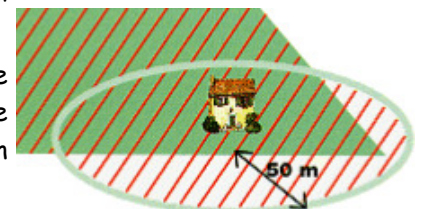
EXTRAIT DE L'ARRETE PREFECTORAL N° 2014143-0006 du 3 juin 2014 portant sur les obligations de débroussaillage et la prévention des incendies :

.../... Quelles surfaces doivent être débroussaillées pour assurer la protection des biens et des personnes ?

La surface à débroussailler dépend des installations et de la position des parcelles par rapport au zonage du document d'urbanisme communal.

Autour de toute installation (habitation, bâtiment, piscine, pool house,...), un débroussaillage sur un rayon de 50m doit être effectué et la voie privée d'accès doit également être débroussaillée sur 10m de part et d'autre. Pour faciliter l'intervention des pompiers et la rendre mieux sécurisée, le dégagement d'un gabarit de 3,5m de haut sur 3,5m de large est imposé au droit des voies privées pour permettre le passage des véhicules de secours.

Les parcelles en zone U d'un PLU ou d'un POS ainsi que les parcelles situées en zone de lotissement doivent être débroussaillées en totalité même en l'absence de construction. .../...



Mairie ouverte au public le mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et le mercredi de 17h à 19h
Tél. 04 68 94 23 51—Télécopie 04 68 94 53 46 — Courriel : mairie.carlipa@wanadoo.fr

■ Informations Communales (suite) ■ ■ ■

■ Déclarations de travaux !!!

Tout administré envisageant d'effectuer des travaux de son habitation, doit obligatoirement déposer, en mairie, **une demande préalable de travaux**. Elle est gratuite et permet à chacun (mairie et administré) d'éviter les dérives (par rapport aux règles d'urbanisme) ainsi que d'éventuels litiges. Tout litige reste recevable dans un délai pouvant atteindre 30 ans. **Dans quel cas doit-on effectuer une déclaration préalable de travaux ?** Cette déclaration obligatoire concerne des travaux de faible importance qui ne nécessitent pas de permis de construire, à savoir ■ Lors de l'agrandissement ou de la création d'une construction entraînant la mise en œuvre d'une surface supérieure à 2 m² et inférieure ou égale à 20 ou 40 m². En effet, pour toute surface supérieure à 20 m² (40 m² dans certains cas), il est nécessaire de déposer un permis de construire. ■ Lorsqu'il y a un changement de destination d'un local (un garage transformé en habitation) ■ Pour tous travaux modifiant l'aspect initial d'un bâtiment : remplacement d'une porte ou d'une fenêtre, création d'une ouverture, changement couleur pour une façade et ouvertures (volets, portes, fenêtres, clôtures...), les travaux de ravalement, etc.... **Où doit-on déposer la déclaration préalable de travaux ?** A la mairie du lieu de la propriété (imprimé disponible en mairie ou sur internet). **Délais administratifs :** la mairie dispose d'un délai de 1 mois pour instruire le dossier. Dans tous les cas et dans votre intérêt, il sera plus prudent de soumettre vos travaux à déclaration. Cette démarche aura pour avantage d'éviter tous litiges ultérieurs avec les autorités et votre voisinage actuel et futur.



Il est rappelé que l'occupation du domaine public est soumise à autorisation. Cette demande doit être déposée, en mairie, dans un délai raisonnable à son instruction de façon à ne pas retarder le début des travaux. Ces travaux ne peuvent être entrepris avant l'arrêté de la mairie.

■ Les commissions Cadre de Vie et Relations Humaines



Cadre de vie. La commission s'est réunie fin mai pour poursuivre les travaux sur les sujets évoqués lors des précédentes réunions.

Les travaux de piquetage et peinture de la « Cajorque » ont été confiés aux Chantiers d'insertion de la Communauté de Communes Piège Lauragais Malepère. Ce chantier est actuellement en cours. ■ Les travaux de maçonnerie et charpente de l'ancien lavoir seront réalisés par les entreprises locales : Sibra Btp pour la maçonnerie et Claude Chauvet pour la menuiserie charpente. Les travaux sont échelonnés de juillet à octobre. Ce dossier bénéficie de subventions accordées à hauteur des 2/3 du coût de l'opération soit 20 000 € financés à parts égales par le Conseil général et l'Etat. ■ La

réparation de certains trottoirs interviendra durant l'été. Ces travaux sont confiés à Claude Chauvet. ■ L'étude relative à la mise en sécurité et accessibilité de l'école est terminée. Les travaux sont programmés pour 2015 : aménagement préau en salle de classe, ouverture issue de secours, réfection façades et huisseries. Ces travaux feront l'objet de demande de subventions. ■ L'étude sur l'aménagement « cœur de village » va débiter par une enquête sur les besoins en stationnement sur le pourtour du boulevard des Tilleuls. ■ Autres sujets évoqués lors de la réunion : entretien des toitures sur bâtiments communaux, sécurisation traversée village, columbarium...

Relations humaines, ■ Repas de quartiers : deux repas de quartiers ont permis de réunir voisins et habitants les 24 mai et 22 juin derniers. Le premier repas avait lieu à l'étage de la bibliothèque, à cause d'un temps incertain, alors que le second investissait la cour de l'école sous un soleil des plus radieux. Les deux repas ont connu un bon taux de participation, preuve de l'intérêt porté à ces événements festifs.

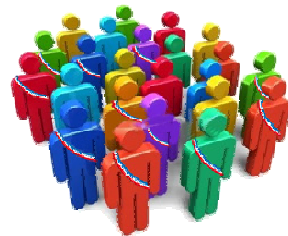
■ Jardinières : les plantations ont été réalisées début juin, suite à la livraison des plantes et fleurs par l'entreprise Perotti de Castelnaudary. Sur les conseils de l'horticulteur, plusieurs essences ont été sélectionnées afin de panacher vivaces et plantes annuelles de façon à conserver un minimum de verdure en période hivernale. Habitants et membres de la commission ont participé aux plantations. Notre commune est inscrite, ainsi que certains particuliers, au concours Village et maisons fleuris 2014.



Ces commissions sont ouvertes à l'ensemble des habitants de la commune. Si vous souhaitez participer aux travaux des commissions et contribuer ainsi à améliorer le « Bien vivre ensemble à Carlipa », rejoignez-nous. Renseignements auprès du secrétariat de mairie.

■ Informations Communales (Suite) ■■■

■ **Élus et commissions** . . . L'une des premières actions du Conseil municipal nouvellement élu consistait à constituer les commissions communales et diverses délégations. Ci-dessous, dans l'ordre du tableau, les élus et leurs fonctions.



■ **Serge Serrano** maire de Carlipa, Président du SGEPI, Vice-président à la CCPLM en charge de la Culture, délégué auprès des commissions CCPLM Habitat-Urbanisme, Economie-Très Haut débit, délégué titulaire SCOT Pays Lauragais, Titulaire de l'ensemble des commissions communales ■ **Bernard Olivier** adjoint au maire, délégué auprès des commissions CCPLM Voirie, SPANC-Chantiers insertion, en charge des commissions communales Communication, Finances, Formation, Administration, Développement économique, délégué titulaire SGEPI, membre de la commission Aménagement et Urbanisme, délégué suppléant SYADEN et Marchés publics et appels d'offres ■ **Michèle Aribaud** adjoint au maire, en charge des commissions communales Education-Petite enfance-Adolescents, Animations-Réceptions-Festivités, Affaires sociales-Santé-Handicap, Embellissement village, Culture-Patrimoine, membre des commissions Aménagement et Urbanisme, Environnement-Agriculture-Paysage, Formation, Voirie-Travaux-Sécurité des bâtiments, délégué titulaire CCAS et déléguée suppléante SGEPI ■ **Jean-François Pennavayre** ; adjoint au maire, en charge des commissions communales Aménagement et Urbanisme, Environnement-Agriculture-Paysage, Voirie-Travaux-Sécurité des bâtiments, délégué titulaire Marchés publics et appels d'offres. **Les Conseillers municipaux** : ■ **Marylise Rouquet** membre des commissions communales Voirie-Travaux-Sécurité des bâtiments, Affaires sociales-Santé-handicap, déléguée titulaire CCAS ■ **Camille Guyonnet** délégué suppléant Marchés publics et appels d'offres ■ **Marie-Camille Carpentier** membre des commissions communales, Aménagement et Urbanisme, Environnement-Agriculture-Paysage, Embellissement village, Culture-Patrimoine, déléguée suppléante Marchés publics et appels d'offres ■ **René Desplas** membre des commissions communales, Communication, Aménagement et Urbanisme, Développement économique, délégué titulaire Marchés publics et appels d'offres, délégué suppléant SSOEMN ■ **Claire Bauda** membre des commissions communales Education-Enfance, Administration, déléguée titulaire SGEPI ■ **Roger Arnaud** membre des commissions communales Aménagement et Urbanisme, Voirie-Travaux-Sécurité des bâtiments, délégué titulaire SIAH, SSOEMN, CCAS et Marchés publics et appels d'offres ■ **Josiane Olivier** membre des commissions communales Animations-Réceptions-Festivités, Affaires sociales-Santé-Handicap, déléguée titulaire CCAS et déléguée suppléante SIAH.

Glossaire des abréviations. **SCOT** : Schéma de cohérence territoriale ; **SGEPI** : Syndicat de Gestion de l'entente Pédagogique Intercommunal ; **CCPLM** : Communauté de Commune Piège-Lauragais-Malepère ; **SPANC** : Service Public d'Assainissement Non Collectif ; **SIAH** : Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique du Bassin du Fresquel ; **SSOEMN** : Syndicat Sud Oriental des Eaux de la Montagne Noire ; **CCAS** : Centre Communal d'Action Sociale ; **SYADEN** : Syndicat Audois Energie Electriques +Réseau câblé.



■ Point sur les travaux . . .

■ **Mur de soutènement place Bellevue, rue de la Verdale.** La rénovation du mur de soutènement, dont quelques pierres étaient tombées, a été réalisée par l'entrepreneur local Stéphane Thialon. Une grille d'évacuation des eaux de pluie a été installée sur la place.

■ **Station d'épuration.** L'ouverture des plis a eu lieu le 24 juin dernier. 15 entreprises ont répondu aux offres. La société Azur Environnement, maître d'ouvrage du projet, étudie actuellement les dossiers de candidatures afin de faciliter le choix des entreprises.

■ **Goudronnage et engravement chemins.** Les travaux de goudronnage (rebouchage des nids de poules) rue du Pignier, rue des Moulins et rue de l'Olivier ont été réalisés début juillet par l'entreprise Casal. A cette occasion, certains tronçons de chemins (La Roumibo et Roquelongue) ont été engravés.

■ **Travaux d'électricité sur établissements recevant du public (ERP).** Suite à la visite et aux diagnostics de l'entreprise SOCOTEC, des travaux de mise en conformité des réseaux électriques sont en cours de réalisation sur l'école, la mairie, la salle polyvalente, l'église et la bibliothèque.

■ **Changement matériel et logiciel informatique.** La nouvelle norme de dématérialisation et de transfert de données et documents comptables (PES V2) conduit à une migration informatique obligatoire au 1er janvier 2015, vers une nouvelle version du logiciel de comptabilité. A cette occasion, le matériel informatique devenu obsolète sera remplacé. Ces changements seront confiés à la société Berger Levrault spécialisée dans ce domaine avec qui nous travaillons depuis de nombreuses années.

■ Vie associative ■ ■ ■

Carlip'animations vous informe...

■ **Fête locale 2, 3 et 4 août 2014.** Pour fêter son 20^{ème} anniversaire, Carlip'animations a prévu de renforcer le programme des festivités. **Le grand orchestre MISTER JOHN** assurera l'animation bal du samedi soir. Riche des ses 14 éléments (musiciens, chanteurs et techniciens), la formation est dotée d'une série de cuivres.

1994
2014

A l'occasion des festivités de ce 20^{ème} anniversaire, la population est invitée à un apéritif place Bellevue, le dimanche à 19h



Au programme de ces 3 jours de fête. ■ **Samedi 2 août** : 19h apéritif Tapas. Assiette charcuterie, sandwiches (magret, saucisse fraîche...), pâtisserie. Buvette disponible sur place - 23h00 Bal animé par le grand orchestre Mister John ■ **Dimanche 3 août** : Journée vide grenier - 22h30 Bal animé par le podium **NON STOP MUSIC SHOW** ■ **Lundi 4 août** : 15h Concours de pétanque (Inscriptions au café) - 20h Repas Grillades (Inscription à la mairie - paiement à l'inscription) - 23h00 Bal animé par la disco-mobile **MEGAMIX 2000**. Buvette disponible sur place. **Les autres rendez-vous de ce second semestre** ■ **Soirée Théâtre**. Le Castelet Théâtre des Métamorphoses interprétera sa dernière pièce le 29 septembre à 21h à la salle polyvalente de notre village ■ **Sortie restaurant**. Programmée pour le 19 octobre, le choix du restaurant est en cours d'étude ■ **Assemblée générale**. Les membres de l'association tiendront leur réunion annuelle le 6 décembre prochain.

Toute l'information détaillée sur les manifestations dans vos boîtes aux lettres et sur www.carlipa.net

Bonne fête à tous !! et n'oubliez pas notre fil rouge 2014

Carlip'photos

Toute l'information sur www.carlipa.net
ou au 06 12 04 01 37

Tous à vos appareils photos !!!



Association Communale de Chasse Agréée (ACCA)



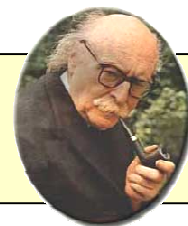
Cette rubrique s'enrichit de l'activité de l'ACCA dont le bureau a été récemment reconstitué. Une occasion pour faire le point sur le repas du 8 juin dernier.

A l'occasion de cette 1^{ère} édition, les organisateurs avaient mis les petits plats dans les grands pour régaler plus de 70 personnes (chasseurs et non chasseurs). Le succulent civet de chevreuil était cuisiné par notre pizzaiolo STROMBOLI. La réussite de cette journée peut laisser présager de prochaines éditions.

Nous apprenons avec tristesse le décès de José secrétaire de l'ACCA et papa du Président de l'ACCA Jean-Louis de Oliveira. Toutes nos condoléances vont à son épouse Sidonie, aux membres de sa famille et au bureau de l'ACCA endeuillés par cette brutale disparition.

■ La maxime du bulletin

Je me sens très optimiste quant à l'avenir du pessimisme. Jean Rostand



Carlipa : Entrée Ouest

En ce dernier 1^{er} mai, la « Ramade » était au rendez-vous. C'est au petit matin que les habitants des communes de Carlipa et Villespy ont eu la surprise de constater que les panneaux d'entrée d'agglomération des deux villages avaient été intervertis. La coutume a ainsi été respectée dans une ambiance « bon enfant » et sans dégradation. L'identité des deux villages était rétablie dès le lendemain.

■ Démographie ■ ■ ■

Naissances :

- Destini Arenas Guilhot née le 6 juin 2014 à Carcassonne
- Seth Hamzaoui Ellerbeck né le 6 juin 2014 à Carcassonne



Décès :

- Raymonde Desplas, le 14 mars 2014.
- José de Oliveira, le 5 juillet 2014.

■ Informations utiles ■ ■ ■



- **Encombrants**. La prochaine collecte aura lieu le jeudi 11 septembre 2014.
- **Fermeture Secrétariat de mairie**. Durant la période du 11 au 22 août, une permanence sera tenue, par un élu, les mercredis 13 et 20 août de 17h00 à 19h00.